



Annexe N°3 à l'Avis de course

Annexe audiovisuelle et média

Transat Jacques Vabre 2017

Le concurrent s'engage à respecter l'ensemble des points ci-dessous et devra l'envoyer signée par mail au secrétariat de course (course@transatjacquesvabre.org) au plus tard le 20 septembre 2017, date de la conférence de presse.

1/ MESSAGE

Message de la nuit

Chaque nuit, entre 19h00 et 04h00 UTC, pendant toute la durée de la course, les concurrents doivent envoyer un mail pour donner des informations sur leur course. Dans ce message, les concurrents indiqueront leurs conditions de navigation et tout autre renseignement qu'ils jugent utile à la Presse.

Pendant toute la durée de la course, les messages sont à envoyer au PC PRESSE à l'adresse : redaction@transatjacquesvabre.org avec copie à la Direction de course dc@transatjacquesvabre.org

2/ VACATIONS OBLIGATOIRE

2.1 OBLIGATIONS LIEES AUX VACATIONS

2.1.1 Obligations de l'organisation

A partir du **lundi 6 novembre** des vacations quotidiennes obligatoires sont organisées. Le PC presse appelle les bateaux sur le fleet broadband du bord pour les bateaux qui sont équipés, les autres seront appelés sur leur iridium.

- 1^{ère} vacation à 04h15 UTC pour les premiers de chaque classe au classement de 04h00 UTC. Cette vacation aura lieu à 01h30 UTC à partir du 11 novembre 2017. Cette vacation sera supprimée après l'arrivée du premier IMOCA.



LA ROUTE DU CAFÉ



- 2^{ème} vacation de 10h30 à 12h00 UTC pour les premiers de chaque classe suivis du tiers des bateaux. La dernière vacation aura lieu le 26 novembre 2017. Tous les matins à 7h UTC, un mail sera envoyé à tous les concurrents donnant la liste des skippers qui seront appelés.

2.1.2 Obligation des concurrents

Les concurrents s'engagent à répondre à l'ensemble des appels de l'organisation.

3/ PHOTO

3.1 MANDAT

Les organisateurs de la Transat Jacques Vabre ont mandaté l'agence Jean-Marie Liot pour assurer la production photographique de la Transat Jacques Vabre 2017.

Ce mandat couvre les missions suivantes :

- La production, la réalisation de photos en étroite relation avec les concurrents et / ou leurs représentants avant, pendant et après l'épreuve, destinées à l'organisation
- La réalisation de photos libres de droits pour la presse
- La défense des intérêts des ayant-droits.

3.2 OBLIGATIONS DES CONCURRENTS

3.2.1 Transmettre leurs banques d'images photo à l'organisation avec les marquages course (tels que décrits aux paragraphes 5.2.4 et 5.2.5 de l'Avis de Course) en format Haute définition (3543 pixels de grand côté à minima) au plus tard le **1^{er} septembre 2017**.

3.2.2 Ces photos fournies par les concurrents (portraits – photos hélico et vedette) seront utilisées pour le site internet www.transatjacquesvabre.org, le dossier de presse ou autres éléments de communication et seront libres de droits pour une distribution presse (hors couvertures de magazines ou quotidiens)

3.2.3 Au Havre et à Salvador de Bahia, les concurrents s'engagent à se rendre disponibles, sur rendez-vous préalable, pour les photographes officiels de l'organisation afin de réaliser les images nécessaires à la communication de la course.

3.2.4 Il est demandé aux concurrents d'avoir à bord pendant la course un appareil photo numérique ou tout autre appareil permettant de faire des prises de vue et de transmettre à l'organisation 3 photos par semaine, vers l'adresse photo@transatjacquesvabre.org, pour une utilisation sur le site internet : illustration du site officiel et distribution aux médias accrédités et sur les réseaux sociaux de la Transat Jacques Vabre. Ces photos seront libres de droits pour la presse (hors couverture de magazine) pour une durée de 3 ans.

Les concurrents et leurs services de communication garderont les droits de diffusion et d'exploitation de ces images.



L'agence photo officielle se tient à la disposition des concurrents pour les conseiller gracieusement en amont.

- 3.2.5 En cas de partenariat d'un team avec un média, les photos devront être envoyées, en parallèle dudit média, à l'organisation qui les diffusera après la parution.

3.3 OBLIGATIONS DE L'ORGANISATION

- 3.3.1 Le référent audiovisuel des concurrents pourra demander expressément, avec justifications, la suppression d'une image de la base de données photos.
- 3.3.2 Les photos réalisées par l'organisation seront mises à disposition des teams pour illustrer leur site internet officiel, leurs réseaux ainsi que leurs newsletters, en basse définition (1200 pixels max.) et sans possibilité de téléchargement par la presse **avec l'obligation de citer le copyright**. L'accès à ces photos se fera par le biais de l'espace presse de l'organisation par le référent audiovisuel des teams, qui se sera au préalable accrédité sur cet espace dédié.

3.4 - DROITS D'EXPLOITATION DES PHOTOS PAR L'ORGANISATION

L'organisation est propriétaire des droits patrimoniaux de toutes les photos réalisées par ses propres équipes avant et pendant la course. Ces photos pourront être utilisées en outre sur le réseau de distribution de l'agence officielle.

L'organisation n'est pas propriétaire des photos réalisées par les concurrents.

4/ VIDEO

4.1 MANDAT

Les organisateurs de la Transat Jacques Vabre ont mandaté la société de production audiovisuelle Sea Events (ci-dessous "la Production") pour assurer la production exécutive de la Transat Jacques Vabre 2017.

Ce mandat couvre les missions suivantes :

- La production, la réalisation d'images vidéo de l'épreuve en étroite relation avec les Concurrents et / ou leurs représentants avant, pendant et après l'épreuve.
- La mise en place des moyens techniques de distribution d'images, avec accès sécurisé aux images
- La collaboration ou la coproduction avec l'ensemble des diffuseurs français et étrangers, en relation avec le service de presse de la course
- La défense des intérêts des ayants droits.



4.2 PRINCIPES ET MOYENS DE PRODUCTION MIS EN PLACE PAR L'ORGANISATION

Le format de tournage et de montage retenu pour l'ensemble de la course est le 16 :9 HD.

- 4.2.1 Mise en place d'accord de diffusion avec les médias afin d'optimiser la diffusion audiovisuelle de la course.
- 4.2.2 Référencement, par la Production, des systèmes vidéo embarqués de l'ensemble des concurrents à partir du 2 octobre 2017.
- 4.2.3 Pour les classes Ultimes, IMOCA, Multi50 et Class40, mise en place d'un serveur de réception d'images transmises par Inmarsat ou par tout autre système embarqué à partir du 2 octobre 2017.
L'adresse FTP sera communiquée à l'ensemble des teams pour le 2 octobre 2017.
A partir du départ de la course et jusqu'au franchissement de la ligne par les concurrents : réception des images envoyées depuis le bord par les concurrents sur le serveur de réception d'images de la Production (hors visioconférence)
Pour la Class40, mise en place d'une adresse mail unique gérée par la Production sur laquelle les concurrents ne disposant pas d'un système embarqué leur permettant de déposer les images sur le FTP de la Production pourront envoyer leurs vidéos. Le poids total des pièces jointes ne devra pas excéder 15 Mo.
L'adresse mail est : video@transatjacquesvabre.org
- 4.2.4 Au Havre, La production tournera les préparatifs et le départ des concurrents.
- 4.2.5 Au Havre, la production réalisera des sujets Prêts à Diffuser (PAD) sans commentaire à partir du 2 novembre. Ces sujets seront disponibles sur le serveur vidéo de la course.
- 4.2.6 Coproduction de la captation/diffusion en direct du départ, avec France Télévisions, partenaire média officiel de la Transat Jacques Vabre 2017.
Mise à disposition au SERTE de 10 min du signal du direct départ à tous médias TV libres de droits pour l'ensemble des diffuseurs pour diffusion en direct ou en différé.
- 4.2.7 Pendant la course, la Production mettra en ligne sur le serveur vidéo toutes les images envoyées par les concurrents.
- 4.2.8 La production tournera l'arrivée du podium de chaque classe en mer et/ou aux pontons.
- 4.2.9 A Salvador, la production réalisera des faisceaux et des sujets PAD sans commentaires. Ces sujets seront disponibles sur le serveur vidéo de la course.
- 4.2.10 Mise en place d'un serveur vidéo de distribution gratuit à destination des médias accrédités, des partenaires de la course et de chaque concurrent. Ce serveur restera ouvert 1 mois après l'arrivée du dernier concurrent.



4.3 MOYENS DE PRODUCTION DES CONCURRENTS

4.3.1 Réaliser au format 16 :9 HD avant la course et obligatoirement avec les marquages officiels de la course, une banque d'images embarquées et une banque images aériennes, si possible dans différentes allures et dans différentes conditions météo.

4.3.2 **MULTI50, IMOCA, ULTIME**

- Disposer à bord de plusieurs caméras fixes ou mobiles avec fournitures (cartes, batteries, caisson étanche, chargeurs 12V) pour réaliser des prises de vue.
- Disposer à bord d'au minimum un logiciel de montage et compression d'images et connaître les principes de pré-montage et d'envoi d'images en format compressé via le système de transmission existant à bord.
- Le format 16 :9 HD 720 P/25 images/seconde (1280x720) est impératif et obligatoire. Le fichier généré doit avoir un débit interne d'au minimum 4 Mbits/sec. Le codec : H264 ou H265.
- Disposer à bord de son bateau de moyens de transmission Inmarsat ou tout autre système à couverture globale (antennes fleet, Bgan, Openport, etc...) permettant d'envoyer des images et des sons.
- Mettre gracieusement à disposition de la production les moyens de réception adaptés au système embarqué utilisant un autre système que ceux du dépôt sur le FTP de la Production (systèmes type Ektacom, LiveView, etc...) ou de l'envoi par mail.
- Disposer à bord d'un système de visioconférence avec possibilité de prises de vues extérieures ou intérieures compatible avec les standards utilisés par les media.
- Disposer pour ces visioconférences d'une solution de back up via Skype avec l'ordinateur de bord et une caméra mobile.
- Disposer d'une sortie HD/SDI permettant de connecter un système HF fourni par le partenaire media lors du direct départ.

4.3.3 **CLASS40**

- Disposer à bord au minimum d'une caméra mobile avec fournitures (cartes, batteries, caisson étanche, chargeurs 12V) pour réaliser des prises de vue. Le format 16 :9 est impératif.
- Disposer à bord d'au minimum un logiciel de montage et compression d'images et connaître les principes de pré-montage et d'envoi d'images en format compressé via le système de transmission existant à bord.
- Disposer à bord de son bateau à minima d'un moyen de transmission à couverture globale (Openport Iridium, fleet) permettant d'envoyer des images et des sons.
- Disposer pour **les concurrents qui le souhaitent** d'une sortie HD/SDI permettant de connecter un système HF fourni par le partenaire media pour le direct départ.

4.3.4 L'ensemble de la chaîne tournage, montage, compression, transmission à bord de chaque bateau devra être testé et validé avec la Production avant le 03 novembre.



Elle devra être compatible avec les dispositifs de réception mis en place par la production. Durant la totalité de l'épreuve, une Hot Line sera mise en place par Sea Events pour répondre aux problèmes et interrogations des teams embarqués sur le tournage et les transmissions.

4.4 OBLIGATIONS DES CONCURRENTS

4.4.1 Nommer pour l'ensemble de la course un référent vidéo et un suppléant (uniquement 2 personnes) mandatés auprès de la production. Ces personnes doivent s'inscrire eux-mêmes sur le serveur vidéo afin de générer leur propre mot de passe. Ces référents doivent être joignables aux heures de permanence de la production (5h-23h), pendant toute la durée de la course, y compris les week-ends et jours fériés. (voir article 5-2).

Ne conclure aucun accord d'exclusivité, commercial ou non, avec tout éditeur, producteur ou diffuseur, quel qu'il soit et quel que soit le support médiatique utilisé, durant une période comprise entre le 2 octobre 2017 et l'arrivée ou l'abandon du concurrent. On définit par accord d'exclusivité, le fait qu'un concurrent réserve en exclusivité des images à un diffuseur.

4.4.2 Signaler tout accord audiovisuel spécifique, non exclusif, au service de presse avant le départ de la course, dans un objectif d'information des fans de la course.

4.4.3 Transmettre leurs banques d'images à la Production en format Haute définition au plus tard le 30 octobre 2017.

Ces banques d'images seront livrées sous forme de fichier sur disque dur ou tout autre moyen de transmission adapté (pas de cassette) au format MXF OP1A HD. Il est entendu par les concurrents qu'il est de l'intérêt de tous, l'organisation, les concurrents, leurs partenaires et fournisseurs, que ces banques images soient réalisées le plus tôt possible et les images communiquées sans tarder à la Production.

4.4.4 Participer aux séances de tournage organisées par la Production.

Au Havre et à Salvador de Bahia, les concurrents s'engagent auprès de la Production à se rendre disponibles, sur rendez-vous préalable, afin de réaliser les images nécessaires à la communication de la course.

4.4.5 Envoyer, pour les concurrents des classes IMOCA, ULTIMES ET MULTI 50 équipés du matériel nécessaire, via Inmarsat ou tout autre système de transmission, obligatoirement et exclusivement sur le serveur de réception de la Production 1 à 2 minutes au minimum tous les 2 jours d'images vidéo exploitables par la Production pour diffusion "news", libres de droits toutes chaînes, agences d'images et sites officiels pendant l'épreuve.



- 4.4.6 Envoyer, pour les Concurrents de la CLASS40 équipés du matériel nécessaire, via Inmarsat ou tout autre système de transmission, obligatoirement et exclusivement sur le serveur de réception de la Production ou par mail 1 à 2 minutes au minimum tous les 4 jours d'images vidéo exploitables par la Production pour diffusion "news", libres de droits toutes chaînes, agences d'images et sites officiels pendant l'épreuve.
- 4.4.7 Répondre dans un délai raisonnable aux demandes média de la course, notamment aux bateaux équipés de système de visioconférences.
- 4.4.8 Prévenir le service de presse de la course, et la Direction de course, de toute information relevant de l'intérêt général de course et de sa médiatisation, données dans une Interview ou une visioconférence, dans les deux heures qui suivent.
- 4.4.9 Accueillir à bord en priorité une équipe de tournage de l'organisation après le passage de la ligne d'arrivée. Cette équipe aura pour mission de recueillir les premières images et les premiers sons du concurrent afin de les diffuser à tous les médias.

4.5 - OBLIGATIONS DE L'ORGANISATION

- 4.5.1 L'Organisation autorise les Concurrents à communiquer directement en visioconférence avec tous diffuseurs ou média de leur choix pendant l'épreuve après en avoir informé l'Organisation et la Production.

L'autorisation laissée aux coureurs d'être contacté par des médias pour des visioconférences ne s'applique que dans le cadre strict de la visioconférence et de sa définition : « La visioconférence est caractérisée par la capacité de transmettre en temps réel et interactivement l'information visuelle et auditive (les images et le son) d'un site vers un ou plusieurs sites à distance et permet une communication synchrone ».

Hors de ce cadre strict, tout envoi d'images rentrera dans le cadre de l'article 4.2 de la non-exclusivité.

Par exemple, une séquence d'images, enregistrée avant transmission du bateau devra être envoyée exclusivement sur le serveur de la Production. De même pour une séquence qui n'est pas interactive.

- 4.5.2 La Production s'oblige à consulter le référent vidéo (ou son suppléant) du concurrent lors de la réception des images de son bateau via Inmarsat ou d'un autre système embarqué des images envoyées par le Concurrent. Un accès sécurisé pour les référents communication des bateaux sera mis en place.



Rappel du protocole :

Le référent vidéo (ou son suppléant) du concurrent est informé (appel téléphonique ou sms) de la réception des images envoyées par son bateau sur le serveur de réception officiel Transat Jacques Vabre 2017/Sea Events.

Entre 05h et 23h (heure française), le référent vidéo (ou son suppléant) a 90 minutes pour visionner et valider les images. Cette validation se fera par mail et/ou téléphone (appel ou sms). L'absence de réponse du référent au bout de 90 minutes vaut accord.

Les images seront d'une part en basse définition pour permettre au référent vidéo un visionnage rapide, d'autre part en haute définition pour téléchargement par les médias.

4.6 - DROITS D'EXPLOITATION des IMAGES par L'ORGANISATION

L'organisateur est propriétaire de toutes les images tournées pendant la course par ses équipes de production.

Il n'est pas propriétaire des images tournées par les concurrents

4.6.1 Utilisations liées à la couverture audiovisuelle et à la promotion de la course hors toutes utilisations commerciales ou publicitaires

Les concurrents, leurs sponsors et armateurs cèdent gratuitement à l'Association Transat Jacques Vabre et à ses partenaires principaux : La ville du Havre, Jacques Vabre, la ville de Salvador, l'état de Bahia et la Région Normandie, les droits d'exploitation, pour une durée de dix (10) ans :

- de leurs banques d'images
- des images tournées par le concurrent et envoyées à la Production pendant la course
- des images tournées par le concurrent et non envoyées pendant la course, remises à la production après l'arrivée sous forme de rushes ou de bout à bout d'images.

Ces droits sont cédés dans le cadre :

- de la diffusion libre de droits "news", magazines et reportages
- des utilisations internes de l'Organisation, de ses partenaires principaux
- de la promotion de la course par l'Organisation
- de toutes utilisations en communication externe participant à la promotion de la course par l'organisation

4.6.2 Autres utilisations

Toutes autres utilisations faites par l'Organisation, ses partenaires et fournisseurs feront l'objet d'une négociation avec les concurrents tant sur le plan financier que sur la durée de cession des droits.



4.7 - DROITS D'EXPLOITATION des IMAGES par les CONCURRENTS

Les images tournées à bord des bateaux par les concurrents resteront leur propriété. L'utilisation par un concurrent et ses partenaires principaux des images tournées par l'organisation en interne ou en externe, est soumise à la législation en vigueur concernant le droit à l'image d'autrui. Les utilisations faites par un concurrent et/ou son sponsor, d'images représentant d'autres concurrents supposeront donc l'autorisation de ceux-ci, et l'Organisation ne pourra pas se substituer à cette demande d'autorisation.

4.7.1 Utilisation interne

L'Association Transat Jacques Vabre cède gratuitement au concurrent et à ses partenaires principaux, l'ensemble des images tournées par l'Organisation pour toutes utilisations en interne. Cette cession s'entend sur tous supports, tous territoire et pour une durée de 10 ans, à partir de la date de publication de l'annexe audiovisuelle à l'exclusion de toute utilisation commerciale et publicitaire. Ces images seront mises à disposition des concurrents uniquement sur le serveur vidéo de la course pendant une durée d'un mois après l'arrivée du dernier concurrent (passé ce délai des frais techniques seront facturés).

4.8.2 Utilisations externes sans recettes potentielles

L'Association Transat Jacques Vabre cède gratuitement au concurrent et à ses partenaires principaux, l'ensemble des images tournées par l'Organisation pour toutes utilisations en externe sans recettes potentielles. Cette cession s'entend sur tous supports, tous territoire et pour une durée de 10 ans, à partir de la date de publication de l'annexe audiovisuelle à l'exclusion de toute utilisation commerciale et publicitaire. Ces images seront mises à disposition des concurrents uniquement sur le serveur vidéo de la course pendant une durée d'un mois après l'arrivée du dernier concurrent (passé ce délai des frais techniques seront facturés).

4.9.3 Autres utilisations

Toutes les autres utilisations faites par le concurrent et ses partenaires principaux feront l'objet d'une négociation avec l'Organisation ou un autre concurrent, tant sur le plan financier que sur la durée de cession de droits.

5 – AVENANTS

Toute modification par l'Organisation de cette annexe fera l'objet d'avenant(s) publié(s) et communiqué(s) à l'ensemble des concurrents.



6 - PÉNALITÉS

6.1 Vacation

Si le concurrent ne répond pas à deux vacations successives, sans avoir justifié d'une raison valable auprès de la direction de course, un mail d'avertissement lui sera envoyé. Si le concurrent ne répond pas à la vacation suivante, une pénalité de 500 € sera appliquée.

6.2 Photos

Si le concurrent n'envoie pas un minimum de 3 photos par semaine à l'organisation, et n'a pas justifié d'une raison valable auprès de la direction de course, un mail d'avertissement lui sera envoyé. Si le concurrent n'envoie pas les photos suite à l'avertissement, une pénalité de 250 € sera appliquée par semaine.

6.3 Vidéos

MULTI50, IMOCA60, ULTIME : Si le concurrent n'envoie pas un minimum de 4x1 minute par semaine à l'organisation, et n'a pas justifié d'une raison valable auprès de la direction de course, un mail d'avertissement lui sera envoyé. Si le concurrent n'envoie pas les vidéos demandées, une pénalité de 1000 € sera appliquée par semaine.

CLASS40 : Si le concurrent n'envoie pas un minimum de 2x1 minute par semaine à l'organisation, et n'a pas justifié d'une raison valable auprès de la direction de course, un mail d'avertissement lui sera envoyé. Si le concurrent n'envoie pas les vidéos demandées, une pénalité de 500 € sera appliquée par semaine.

Fait à PARIS

le 17/07/2017

Pour la DIRECTION DE COURSE, Sylvie VIANT

ENGAGEMENT DU SKIPPER

NOM DU BATEAU :

Fait à

Signature du SKIPPER